



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

### **Normandin adopte son budget annuel 2021**

Normandin, le 7 décembre 2020 - Le Conseil de Ville de Normandin a adopté son budget annuel pour l'exercice 2021 lors de la séance tenue ce 7 décembre 2020.

Il s'agit d'un budget équilibré à la hauteur de 6 013 466 \$, une hausse de 203 985 \$ par rapport au budget 2020. Cette augmentation représente une hausse 3.5% du budget total. Elle est expliquée en grande partie par des transferts gouvernementaux supplémentaires, dont 78 000 \$ pour compenser les coûts liés à la Covid 19 et une somme de 50 000 \$ du MTQ pour effectuer des travaux de réfection de pavage.

Le partenariat 2020-2024 avec le gouvernement du Québec a introduit un nouveau transfert, soit le partage de la croissance d'un point de TVQ. Normandin a ainsi pu bénéficier d'une somme supplémentaire de 23 788\$ pour compenser la perte de la dotation spéciale de fonctionnement.

Le projet de règlement de taxation a été présenté suite à la présentation du budget. Ce règlement sera adopté le 14 décembre prochain. L'année 2021 marquant un nouveau rôle triennal, une gymnastique a dû être effectuée entre les diverses catégories d'immeubles pour s'assurer d'une juste part de l'effort fiscal. Le taux de taxation pour les propriétaires résidentiels et de 6 logements a été réduit de 2 %, passant de 1.327 \$ à 1.30 \$ du cent dollars d'évaluation. La catégorie commerciale a aussi connu une baisse de 2% passant de 1.49 \$ à 1.46 \$ du cent dollars d'évaluation.

Les taux pour les catégories industrielles (1.65 \$ du cent dollars d'évaluation), terrains vagues desservis (2.075 \$ du cent dollars d'évaluation) et agricole (1.24 \$ du cent dollars d'évaluation) ont été maintenus, nous croyons que l'effort demandé est raisonnable dans les circonstances.

Normandin n'échappe pas à la hausse de la tarification pour les matières résiduelles qui passera de 225 \$ à 230 \$ par porte pour les particuliers. Ce tarif sera appliqué uniformément sur tout le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il a dû être révisé pour tenir compte de l'arrivée des bacs bruns. M. Fortin rappelle que la fixation du tarif se décide au niveau de la MRC en fonction du budget de la RMR. De plus, la tarification au compteur pour les industries et commerces est reportée à 2022 à quelques exceptions près.

Pour ce qui est des investissements, le Conseil préconise une approche prudente, en se souciant de la capacité de payer du citoyen, et souhaite profiter des opportunités financières dans la sélection des projets à réaliser.

/2

Pour 2021, le Conseil souhaite se voir réaliser au cours de l'année, la réfection du Carré Morin. Il est prévu de continuer la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et des

infrastructures au centre-ville. Au niveau du réseau d'égout, certaines sections problématiques sur la rue St-Cyrille seront corrigées au cours de l'année avec l'aide du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et du ministère des Transports (MTQ).

« Nous croyons avoir tout mis en place pour obtenir un budget responsable. Chaque poste budgétaire est l'objet d'un contrôle serré. Je profite encore une fois de l'occasion pour remercier les membres du Conseil et les employés de la Ville pour leur travail et leur dévouement. C'est grâce à toute notre équipe que nous pouvons atteindre nos objectifs années après années. », déclare M. Fortin.

-30 -

**Source :**

Gilles Potvin  
Directeur des finances  
418 274-2004, poste 3218

Pour une entrevue, veuillez contacter :

M. Mario Fortin  
Maire de Normandin  
418 671-2318